

FACULTE D'ARCHITECTURE

Auteur : Pablo LHOAS

Date : 29/04/2020

N° de version du document : 1

Destinataires : membres du Conseil
Facultaire

Caractère du document :

Public :

Interne : X

Confidentiel :

Ne pas diffuser sans autorisation :

Autre :

Procès-verbal
28.04.2020

Présents : LHOAS Pablo (Président); RABINOWICZ Marcelle; VAN ESSCHE Eric; GRULOIS Geoffrey; LO BUGLIO David; BEN GHOUZI Thibault; BERGILEZ Jean-Didier; BOONE Véronique; BRISY Jean-Luc; BRUNFAUT Victor; BRUNO Alessandra; BURGEON Sylvie; CARBONI MAESTRI Gregorio; CASABELLA ALVAREZ Mar Nadia; CHENTOUF Zohra; COHEN Maurizio; DAMAY Ludivine; DAOUT Anne-Sophie; DE RIJCK Maud; DEJASSE Pierre; DELISSE Alexandre; DELPIRE Denis; DERYCKE Denis; ENESCU Cristina; FISHER Axel; GIOVANNINI Suzanne; GODFROID Christine; HUBAUT Sophie; JACQUEMIN Sophie; JONCKERS Sacha; KAMPELMANN Stephan; LE MAIRE DE ROMSEE Judith; LECOQ Philippe; LÉLOUTRE Gery; LINZE Daniel; LIOTTA Salvator-John; MARGULIS Claire; MARTIN Geneviève; MARTINEAU Julie; MATHIEU Pascal; MAWET Marc; MAYEUR Fanny; METZGER Francis; MONTEIRO DE SOUSA Pedro; MORETTO Luisa; MORITZ Benoît; NAÔMÉ Arnaud; NARETTO-ROSSO Laura; PECLOW Valérie; PERZIANI Dalia; PIERRET Vincent; PIRSON Georges; POOLS Denis; PRIGNOT Isabelle; PUTTEMANS Marianne; RIPPINGER Julien; ROCCA Antoine; ROSSIUS Carol; SAOUD Myriem; SCHAUT Christine; SPOR Marine; STAS Cécile; STERNO Jean; TASOUJI Mehrangiz; VAN ACKER Wouter; VAN DONGEN-VOGELS Alexandre Luc; VAN HUFFEL Ellen; VANCUTSEM Didier; VANDENHENDE Pascale; YAHIAOUI Fyona; GILOT Françoise; THOMISSE Vinciane;

Le Doyen remercie les membres du conseil d'être présents en nombre.

O. Points d'information.

Suivi des mesures prises par l'université suite au Coronavirus

Des réflexions sont menées à plusieurs niveaux dans l'université dans un contexte complexe et dépendants de nombreux facteurs extérieurs dont les consignes du conseil national de sécurité, les instructions FWB qui ne sont pas toutes très claires. Le maître mot reste de limiter au maximum les venues à la Faculté et d'éviter le plus possible les contacts. Ce ne sont que des raisons impérieuses qui peuvent justifier de la venue en nos murs.

L'université garde la position qu'elle a toujours adoptée, à savoir mettre en priorité l'aspect sanitaire et de ne pas ouvrir trop vite; le télétravail continue donc d'être la règle: toutes les activités qui peuvent être effectuées en télétravail doivent donc continuer à l'être.

L'université a toutefois conscience de l'importance pour certains de pouvoir travailler à l'université: la période de déconfinement devrait pouvoir permettre de trouver des pistes de solutions pour des cas particuliers comme les activités de recherche et certains services administratifs (inscriptions...) même si l'on sait que leur mise en œuvre est compliquée, lourde, chère ...

Les bibliothèques constituent également un des points prioritaires: un « update » des consignes devra être fait et des réunions sont actuellement consacrées aux mesures à prendre tant au niveau individuel que collectif.

Pour information, la bibliothèque de la faculté a mis en place un service de « scan à la demande », en adressant un mail à bibar-chi@ulb.be;

Par ailleurs, un service de « click and collect », SANS contact via Cible+, sera mis en place à partir du 11 mai, avec possibilité de venir retirer sur rendez-vous uniquement les livres réservés (même chose, possibilité pour les retours de livres).

Même s'il est encore trop tôt pour le confirmer, dans un deuxième temps, un service de « click & collect » avec contact c'est-à-dire au comptoir de prêt dans la biblio pourrait être installé; cela nécessitera un aménagement de protections type plexis ...

Ces mesures montrent la complexité d'organisation et que tout retour impliquera une mise en place qui n'est pas simple: un traitement des demandes individuelles sera par ailleurs assuré.

Pour les questions de déménagement en vue des travaux, une solution doit également être trouvée. La commune souhaite assurer la fin des travaux pour la mi-septembre et souhaiterait les débiter plus tôt. Une demande a été introduite aux services de l'ULB en vue de pouvoir avoir du personnel manutentionnaire pour les gros déménagements mais il reste à régler la question des bureaux pour les petits déplacements de matériel ou petites protections.

Cette dernière question est en cours de discussion: une réunion aura lieu le 8 mai pour déterminer un planning, l'intention étant de débiter les travaux fin mai et les gros déménagements ayant lieu mi-mai.

Pour les bureaux une piste pourrait être de procéder par des interventions individuelles sur base volontaire mais il faut une solution concertée.

Pour conduire ce plan de déconfinement, il y a en effet un travail concerté entre l'administration centrale et les facultés. Ce déménagement et ses spécificités doivent faire partie des demandes spécifiques pour lesquelles l'intervention de déménageurs pourrait être sollicitée.

Pour information, les travaux de désamiantage sont en cours mais la question du Musée n'est pas la priorité du moment.

Le Doyen insiste et invite à la conscience de chacun pour apprécier la nécessité d'un déplacement en faculté compte tenu des mesures qui doivent nécessairement être mises en œuvre. Il invite dès lors à passer par le décanat pour toute demande.

Une communication sera adressée aux membres de la communauté facultaire dès que possible.

1. Administration du Conseil facultaire

1.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 avril 2020. Annexe n°1

Pas de remarque. Le procès-verbal de la séance du 21 avril dernier est approuvé.

2. Suivi des commissions permanentes

2.1. Désignation des membres des commissions permanentes

Le Doyen rappelle l'importance de ces commissions qui constituent le lieu de la politique de la faculté. Les commissions, dans les thématiques qui leur sont propres, élaborent en effet des propositions qui sont soumises au Conseil facultaire pour approbation.

Un tableau reprenant la composition des commissions facultaires a été communiqué aux membres du conseil.

Deux modifications sont demandées en séance :

- Le Président de l'assemblée du corps académique fait part d'une modification dans la composition de la Commission des doctorats : Ludivine Damay en devient membre effective, Iwan Strauwen assurant un mandat de suppléant.
- Chloé Mercenier ne doit faire partie de la Commission communication et culture.

Le Conseil facultaire prend acte de la composition des commissions moyennant les deux modifications faites en séance.

Un membre relève la difficulté particulière quant à la représentativité du corps scientifique dans les différentes instances et sollicite la possibilité de prévoir un roulement plus souple dans les représentations.

Le ROI prévoit une réactualisation tous les deux ans mais en pratique, la faculté actualise les commissions chaque année.

Le Doyen conclut que ce point sera soumis en Commission ROI.

Un représentant étudiant relève la difficulté de la représentation de ce corps vu l'absence du quorum aux dernières élections.

Il est rappelé la différence entre la représentation au conseil facultaire qui est le fruit des élections et la représentation au sein des commissions et appel est fait au corps étudiants d'assurer sa représentation.

Une remarque est faite quant à l'existence et l'effectivité de la commission de notoriété.

Il s'avère que le tableau de composition des commissions n'est pas à jour concernant cette commission ; que celle-ci a disparu faute d'objet et ses prérogatives restantes intégrées à celles de la Commission « carrière et bien-être ». A toutes fins utiles, la version amendée du tableau est jointe au présent PV.

2.2. Commission Finances

Suivi de la réunion de la commission Finances du 20 avril 2020

- Budget facultaire 2020 – Modifications suite aux décisions prises en Conseil d'administration et Conseil Académique et l'impact de la crise du coronavirus. Annexe n°2

Comme annoncé au Conseil facultaire du 21 avril dernier, la présidente de la Commission finances présente le budget 2020 adapté suite à la question des « reports » et suite aux conséquences de la crise du coronavirus.

Pour rappel, les décisions du CA et du CoA entraînent une ponction sur les comptes de reports de 12,85% et par ailleurs une ponction sur l'allocation budgétaire de 2020, de 34,34 %. Cette décision revient toutefois à la première estimation budgétaire, calculée sur une ponction de 34% uniquement sur les reports.

La crise sanitaire actuelle et ses conséquences sur la mobilité notamment ont amené à revoir certains postes de dépenses estimées.

La présidente de la commission invite l'assemblée à mener une réflexion sur les reports et leur utilisation par la faculté dans les années à venir. Cette question fait également l'objet de la discussion menée en GT au central.

Le budget présenté les prévisions sur une base des décisions des autorités et suite à la crise du coronavirus.

Il est à noter que le budget de fonctionnement de 179600€.

Le budget enseignement est de 36900€.

Le budget des Relations internationales est fortement impacté par la crise du coronavirus et est donc fortement diminué pour cette année. De même, la Culture et la Recherche.

Une nouvelle ligne de soutien aux thèses est par ailleurs créée.

Il resterait un report 2020 de 193425€ + 220000€ de budget facultaire, pour un report de 144855€ fin 2021.

L'attention est attirée sur le fait que les reports ne sont pas structurels.

A ceux qui s'émeuvent de la disparition des dotations par atelier et option (décision de la Faculté il y a quelques années) il est rappelé que des frais liés au matériel didactique, des conférenciers et les jurys et donc à ces enseignements sont bien pris en charge.

La Présidente de la commission déplore la connaissance tardive de la question des reports et attire l'attention sur le fait que la faculté s'y était toutefois intéressée en faisant, l'année dernière, un appel à projets extraordinaire, resté sans réponse.

Un membre rappelle que sous ce rectorat comme le précédent, il est fait appel à une ponction sur les reports.

La Présidente précise qu'à travers le GT, le budget sera envisagé et travaillé comme publique – à savoir avec interdiction de tout report. Toute « dotation » qui ne serait pas utilisée par son bénéficiaire serait reversée à la collectivité.

Un enseignant souhaiterait une préservation d'une dotation aux ateliers de manière à permettre d'être plus réactif à certaines demandes ou actualités – l'administration facultaire rappelle combien elle est réactive aux demandes qui lui sont faites parfois dans une grande urgence.

Le Doyen rappelle que si des nouveaux outils pédagogiques - informatiques (ex. tablettes graphiques) sont nécessaires vu l'impérieuse nécessité d'enseigner, évaluer à distance, les demandes seront examinées ; encore faut-il les formuler et/ou répondre aux sollicitations. Il a déjà fait cet appel il y a un mois dans un Groupe de Travail consacré à l'enseignement en période de confinement - sans aucun retour à ce jour.

Une question est posée quant à la SIP, pour laquelle une demande a été adressée au central. Un membre fait remarquer que les dépenses FEE peuvent être réalisées sur deux ans, donc le budget actuel pourrait être reportée en 2021. Ceci sous réserve de vérification auprès du central et tenant compte de ce qui a été dit plus haut à propos des reports.

Le Conseil passe au vote du budget.

Vote – 63 membres présents

NON : / - ABST : 4 – OUI : 59

3. Election décanale

Il est procédé au vote via le système Balotilo, sur base de l'appel et de la liste de présences dressée en début de conseil facultaire. Les membres présents confirment avoir reçu les bulletins de vote.

3.1. Proposition de désigner Marcelle RABINOWICZ en qualité de Vice-Doyenne du 14/09/2020 au 14/09/2022.

La candidature de Marcelle Rabinowicz en qualité de Vice-Doyenne est proposée par le Président de l'Assemblée du corps académique. Cette candidature a obtenu 92% d'avis favorable en Assemblée du corps académique.

La candidature est soumise au vote du conseil facultaire.

Vote :

ABST : 3,73 - NON : 2,46 - OUI : 49,80 (67 votants)

3.2. Proposition de désigner Pablo LHOAS en qualité de Doyen du 14/09/2020 au 14/09/2022.

Vote.

ABST : 6,46 – NON : 8,39 – OUI : 41,15 (67 votants)

4. Divers

Un membre de l'assemblée pose la question de la poursuite du dispositif de collaboration entre l'enseignement du cours théorique structures et l'atelier BA3 et en raison de la non-reconduction des charges dans le mode de fonctionnement actuellement proposé. Des options possibles vont être envisagées pour poursuivre cette collaboration entre un cours théorique et l'atelier du projet.

Le Vice-Doyen RH confirme que le travail de recherche d'options pour poursuivre cette collaboration est en cours et rappelle que les ressources qui ont été utilisées provenaient d'un congé et rappelle que les intentions de parcours des collègues ne sont pas souvent anticipables.

Des pistes de solutions sont examinées, quoi qu'il en soit.

Le Doyen rappelle par ailleurs que l'affectation des charges se fait par arbitrage de la communauté facultaire et non uniquement par le décanat. Les membres de la communauté facultaire sont acteurs des décisions et ce que l'on consacre à une chose ne peut évidemment pas l'être à une autre ...

Pablo LHOAS,
Doyen